

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 18 juillet 2017 à 18 heures 30**, sous la présidence du 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Mesdames Muriel KUBICKÉ et Rose-May BOURBON, Emily DECLERCK, Léa de POMYERS

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché), Patrick REDOUTÉ, Antoine VALENT, Christine AGENY.

Ordre du jour :

1. Rencontre avec les associations pour la mise à disposition de la Maison des Associations
 2. Approbation du compte rendu du 06/04/2017
 3. Délibération décidant l'acquisition d'un terrain en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration
 4. Attribution de l'indemnité de conseil au comptable de la Trésorerie d'Aubigny, chargé des fonctions de receveur de la commune.
 5. Devis pour l'acquisition et la pose de sèche-mains électriques à la maison des associations et au centre socio-culturel
 6. Devis pour l'acquisition de vitrines d'affichage extérieures
 7. Acquisition d'une auto-laveuse : nouvelle proposition
 8. Etude diagnostique du chœur et de la charpente de l'église préalable à la restauration
 9. Questions diverses
-

Monsieur le 2^{ème} Adjoint ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Rencontre avec les associations pour la mise à disposition de la Maison des Associations

Monsieur GRIMAULT, 2^{ème} Adjoint rappelle à l'assemblée que la municipalité a fait réaliser des travaux de mise aux normes accessibilité de la maison des associations, qui est désormais ouverte à toutes les associations de la commune.

Les associations qui utiliseront le plus souvent la maison des associations sont invitées à signer une convention pour définir les modalités d'utilisation du local.

3 associations sont concernées, Sainte-Montaine : Le Club, le Comité des Fêtes et Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement (SMSE).

Monsieur GRIMAULT donne lecture de la convention de mise à disposition de la maison des associations qui est acceptée par toutes les parties et signées.

Monsieur GRIMAULT dit que les autres associations de la commune sont autorisées à utiliser la maison des associations pour leurs réunions, elles devront se renseigner en mairie pour convenir d'une date et de la remise des clés.

2- Approbation du compte rendu du 06/04/2017

Monsieur GRIMAULT donne lecture du compte rendu du 6 avril 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

3- Délibération décidant l'acquisition d'un terrain en vue de la construction de nouvelle station d'épuration

Monsieur GRIMAULT rappelle à l'assemblée que la commune doit entreprendre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration. Pour cela, il faut acquérir le terrain qui jouxte l'actuelle station d'épuration.

Monsieur GRIMAULT donne lecture de l'historique des échanges pour l'acquisition de cette parcelle :

- mars/avril 2014 rencontre entre le Maire et Monsieur NORMAND, administrateur de la SCI La Montainaise et propriétaire de la parcelle A1439, pour discuter de l'achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.
- 27/03/2014 : courrier au service du Domaine de la DGFIP pour connaître le prix du m² du terrain.
- 18/04/2014 : réponse du service du Domaine. parcelle estimée à 7000 € pour 1ha 88a 15ca.
- 11/06/2014 : courrier à Monsieur NORMAND (la SCI La Montainaise) lui proposant d'acquérir une partie de la parcelle sur la base de 4 500 €/l'hectare. courrier resté sans réponse.
- 17/05/2016 : courrier aux représentants de la SCI La Montainaise pour leur proposer le même prix d'achat.
- octobre 2016 : accord des propriétaires.
- 23/11/2016 : courrier au Mandataire Administrateur de la SCI la Montainaise pour leur proposer l'achat d'une partie du terrain au prix de 4500 €/l'hectare.
- 18/02/2017 : relance au Mandataire Administrateur
- 22/04/2017 : accord du Mandataire Administrateur.

Il faut prendre une délibération aujourd'hui, pour donner pouvoir aux adjoints pour signer l'achat du terrain et pour prendre à la charge de la commune tous les frais afférents à cette acquisition.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

4- Attribution de l'indemnité de conseil au comptable de la Trésorerie d'Aubigny, chargé des fonctions de receveur de la commune

Monsieur GRIMAULT explique à l'assemblée qu'un nouveau responsable a été nommé à la Trésorerie d'Aubigny sur Nère le 1^{er} janvier 2017. Il informe l'assemblée que le comptable de la trésorerie assure des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable et qu'à ce titre une indemnité doit leur être attribuée. Le montant de l'indemnité pour la commune, le CCAS et l'assainissement s'élève à 396 € brut par an. L'indemnité est calculée par rapport aux budgets.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Devis pour l'acquisition et la pose de sèche-mains électriques à la maison des associations et au centre socio-culturel

Monsieur GRIMAULT propose à l'assemblée de faire installer deux sèche-mains électriques dans les sanitaires du centre socio-culture, pour une question d'hygiène et également pour éviter que les gens ne jettent du papier essuie-mains dans les toilettes.

Il donne lecture du devis de la société VAILLY ELECTRIC d'un montant de 672.24 € HT, pour l'alimentation en électricité et la pose de deux sèche-mains électriques.

L'assemblée approuve à l'unanimité

6- Devis pour l'acquisition de vitrines d'affichage extérieures

Monsieur GRIMAULT propose à l'assemblée d'acquérir 2 vitrines d'affichage pour installer à l'extérieur de la mairie, sur le mur du pignon.

Il donne lecture des devis de COMAT & VALCO pour une vitrine contenant 8 feuilles A4, qui s'élève à 279.90 € et de SEDI pour une vitrine contenant 9 feuilles A4, qui s'élève à 149 €.

L'assemblée décide de retenir la proposition de SEDI.

7- Acquisition d'une auto-laveuse

Monsieur GRIMAULT rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé en séance du conseil municipal du 8 avril 2016 d'acquérir une auto-laveuse pour nettoyer le centre socio-culturel qui a un sol qui se lave très mal. La proposition des établissements LAURIER avait été retenue pour un montant de 2365.50 € HT. Monsieur GRIMAULT explique à l'assemblée qu'une démonstration de l'auto-laveuse a été réalisée, qui n'a pas été concluante. Début mai, la société LR PRO HYGIENE est venue faire une démonstration d'un matériel de nettoyage filaire qui s'est avéré très performant. Le prix de cette auto-laveuse s'élève à 2267 € HT. L'assemblée retient le matériel de nettoyage de LR PRO HYGIENE d'un montant de 2267 € HT.

8- Etude diagnostic du chœur et de la charpente de l'église préalable à la restauration

Monsieur GRIMAULT rappelle à l'assemblée que suite à la chute de plâtre dans le chœur de l'église, un diagnostic a été demandé à Monsieur GUITTOT, architecte du patrimoine.

Monsieur GUITTOT a remis son rapport fin juin.

Monsieur GRIMAULT donne lecture de la fiche signalétique de l'étude diagnostic, ainsi que le coût prévisionnel des travaux :

« **Objet** : La présente étude diagnostic fait suite à l'apparition de fissures dans les voûtes du chœur ainsi qu'à la chute de morceaux de plâtre ayant entraîné une interdiction d'accès au chœur. L'objectif de l'étude est de lister les désordres, d'identifier les causes et conséquences et de proposer un projet de restauration.

Synthèse de l'état actuel L'édifice actuel a subi de nombreuses modifications formelles ayant entraînés des problèmes structurelles dans le chœur. Les entrails et poinçons sectionnés pour laisser place à des voûtes néo-gothiques ont entraîné des poussées au vide en pied de ferme.

Le désordre ancien a été « sommairement » traité par la mise en place de fer plat tentant de reprendre le glissement vers l'extérieur des rangs et sablières. »

Projet Le projet prévoit la remise en valeur des voûtes en plâtre existante dans le comble et ainsi de redonner une cohérence d'ensemble de l'édifice en harmonisant le traitement du chœur à celui de la nef. La poussée au vide des charpentes sera résolue en restituant les entrails et poinçons coupés.

Les couvertures seront restaurées à l'identique tandis que les enduits seront refaits à la chaux hydraulique naturelle.

Les fissures visibles au-dessus des baies seront ouvertes, remaillées et goujonnées.

Les vitraux seront nettoyés et les grillages de protection entièrement refaites. »

Montant des travaux HT :

- TRAVAUX EXTERIEURS

| | | | |
|-------------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| • Installations + échafaudage | 16 400 € | | |
| • travaux pierres | 10 980 € | | |
| • travaux maçonnerie | 19 110 € | | |
| • Options maçonnerie | 27 950 € | | |
| • Charpente | 55 715 € | | |
| • Couverture | 36 520 € | | |
| • Options et variantes | 48 895 € | | |
| • Vitraux | 12 800 € | | |
| TOTAL SANS OPTIONS | 151 525 € | AVEC IMPREVUS | 160 000 € |
| TOTAL AVEC OPTIONS | 228 370 € | AVEC IMPREVUS | 240 000 € |

- TRAVAUX INTERIEURS

| | |
|--|-----------------|
| • Installations + échafaudage | 11 400 € |
| • Planchers de travail | 1 344 € |
| • Travaux de sol | 16 195 € |
| • Travaux sur parements | 18 950 € |
| • Travaux sur voûtes | 15 875 € |
| • Pierre de taille | 3 000 € |
| • Nettoyage des ouvrages en pierre | 450 € |
| • Evacuation des gravois, nettoyage chantier | 3 000 € |
| TOTAL | 68 420 € |
| TOTAL AVEC IMPREVUS | 75 000 € |

Monsieur GRIMAULT propose de rencontrer Monsieur GUITTOT pour une explication détaillée de ses propositions.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

9- Questions diverses

⇒ **Repas du CCAS 18 novembre** Madame KUBICKE informe l'assemblée que la date retenue pour le repas du CCAS est le 18 novembre. Après en avoir parlé en réunion du CCAS, le choix se porte sur une choucroute.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

⇒ **Arbre de Noël des enfants** Madame KUBICKE rappelle à l'assemblée que la date retenue est le mercredi 13 décembre. Elle informe l'assemblée qu'il est très compliqué de trouver une animation ou un spectacle moins de 750 €.

⇒ **Inauguration de la maison des associations** Madame KUBICKE et Monsieur GRIMAULT propose à l'assemblée d'inaugurer la maison des associations, quand tous les travaux de mise aux normes accessibilité seront terminées.

L'assemblée approuver à l'unanimité.

Monsieur GRIMAULT lève la séance à 20 heures.